

Textes officiels

Création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion et au suivi des vaccinations contre la grippe A (H1N1)

Un décret en date du 22 octobre autorise la création d'un traitement de données à caractère personnel, qui a pour finalités l'organisation de la vaccination contre la grippe A (H1N1), et notamment l'édition de lettres d'invitation et de bons de vaccination, la gestion et le suivi des vaccinations contre la grippe A (H1N1), la contribution à la pharmacovigilance et la production de statistiques. Ce décret indique en outre les données que la base doit contenir pour assurer la gestion et le suivi des vaccinations et les modalités d'organisation pour vacciner en priorité certains types de personnes selon des critères définis.

Décret n° 2009-1273 du 22 octobre 2009, JO du 23 octobre 2009.

GIP : Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)

Un arrêté en date du 16 octobre 2009 porte approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux » (ANAP), constituée pour une durée de quinze ans. Elle a pour objet d'aider ces établissements à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers.

Arrêté du 16 octobre 2009, JO du 23 octobre 2009.

Exécution des préparations magistrales et officinales

Un décret en date du 22 octobre 2009 précise les dispositions communes et les dispositions particulières à la sous-traitance de préparations et à l'exécution de préparations stériles ou dangereuses.

Décret n° 2009-1283 du 22 octobre 2009, JO du 24 octobre 2009.

Marque : « Programme national nutrition santé »

Un arrêté en date du 15 octobre 2009 fixe les conditions d'utilisation de la marque « Programme national nutrition santé » pour les entreprises publiques ou privées, les associations, les organismes ou établissements à caractère public ou privé, les collectivités territoriales qui souhaitent mener des actions ou engager des campagnes de prévention sur le thème de la nutrition-santé, avec la mention obligatoire « ce document est conforme au PNNS » ou « cette action est conforme au PNNS ».

Arrêté du 15 octobre 2009, JO du 23 octobre 2009.

Actualités

15 octobre 2009 : Rapport d'expertise collective relatif aux radiofréquences

Les ministres en charge de la santé et des sports, de la prospective et du développement de l'économie numérique et de l'écologie ont pris connaissance du rapport d'expertise collective relatif aux radiofréquences, qui a été rendu public par l'Afsset le 15 octobre 2009. Ils relèvent que l'analyse des études les plus récentes confirme d'une part que l'exposition du public aux

champs électromagnétiques de radiofréquences due aux antennes relais de téléphonie mobile n'engendre pas de risques sanitaires identifiés pour la population riveraine, cependant une réduction à cette exposition pourrait être envisagée. D'autre part s'agissant des risques liés à l'exposition individuelle aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles, les études biologiques, cliniques et épidémiologiques montrent que l'hypothèse d'un risque ne peut être totalement exclue à ce stade. L'ensemble des recommandations issues de ce rapport seront largement intégrées dans les actions actuellement en cours.

http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/964737982279214719846901993881/Rapport_RF_20_151009_1.pdf

16 octobre 2009 : Installation du comité de suivi de la table ronde « radiofréquences, santé et environnement »

Présidé par le Pr Jean-François Girard, ce comité est chargé d'une double mission : le suivi de la mise en œuvre des conclusions de la table ronde installée au mois d'avril dernier et l'élaboration de propositions en fonction de l'état des connaissances et de l'évolution des technologies.

<http://www.sante-sports.gouv.fr/actualite-presse/presse-sante/discours/installation-du-comite-suivi-grenelle-radiofrequences--discours-roselyne-bachelot-narquin.-16-octobre-2009.html>

22 octobre 2009 : Mise en place d'un groupe de suivi du deuxième Plan National Environnement Santé (PNSE2)

Installation d'un groupe de suivi pour le deuxième plan PNSE2. Ce groupe devra réaliser un bilan annuel de l'avancée du plan et proposera des recommandations au Gouvernement destinées à améliorer sa mise en œuvre, à le compléter, en fonction notamment des nouvelles connaissances sur les risques sanitaires environnementaux. Ce PNSE2 comporte 12 mesures prioritaires articulées autour de deux axes majeurs : réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé, y compris en milieu de travail et la réduction des inégalités environnementales qui contribuent aux inégalités de santé. Ces propositions pour ce deuxième plan ont été présentées dans un rapport en date du 16 avril 2009 par le professeur Marc Gentilini puis après examen ont fait l'objet d'une présentation en Conseil des ministres le 24 juin 2009. Ce groupe présidé par Bérange Polletti réunit des représentants des cinq collèges du Grenelle ainsi que des personnalités qualifiées et des professionnels de santé.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse_-PNSE2_cle5fd293.pdf

21 octobre 2009 : Dépistage de l'infection par le VIH en France : stratégies et dispositifs de dépistage.

Un an après la première partie, cette deuxième partie des recommandations de la HAS pour le VIH vise à améliorer la détection précoce de l'infection et à réduire le retard au dépistage. Elle propose que des tests de dépistage soient étendus à l'ensemble de la population âgée de 15 à 70 ans, hors notion d'exposition à un risque de contamination ou caractéristique particulière et également de viser de manière spécifique les groupes de population particulièrement affectés par le VIH en France (tests de dépistage proposé tous les ans pour des populations à risque). En effet, les personnes dépistées qui se savent contaminées modifient d'une part leur comportement et diminuent d'autre part le risque de transmission en suivant un traitement.

Synthèse : 41 pages : http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-10/synthese_depistage_vih_volet_2_vfv_2009-10-21_16-48-3_460.pdf

Argumentaire : 235 p. http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-10/argumentaire_depistage_vih_volet_2_vfv_2009-10-21_16-49-13_375.pdf

26 octobre 2009 : Lutte contre le sida : plan d'action européen 2009-2013

La Commission européenne a adopté une stratégie contre le VIH couvrant la période 2009-2013 dans l'Union européenne et ses pays voisins. Entre 2001 et 2007, le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida dans l'Union et les pays voisins est passé de 1,5 à 2,2 millions. Les objectifs globaux sont de réduire le nombre de nouvelles infections par le VIH d'ici à 2013, améliorer l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et à l'accompagnement, améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent avec le VIH/sida. Le nouveau plan a pour stratégie de sélectionner des régions et des groupes prioritaires (les populations les plus exposées) ainsi qu'un dépistage précoce et un accès rapide aux traitements permettant de sauver des vies :

dans l'Union, près de 30 % des séropositifs ne savent pas qu'ils sont infectés et dans certains pays voisins, cette proportion atteint 70 %.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1583&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

29 octobre 2009 : Maladies transmissibles en prison

Il y a plus de deux millions de personnes incarcérées dans des établissements pénitentiaires en Europe. Or l'incarcération ne devrait pas rimer avec infection à VIH ou tuberculose. Pour ne pas que les prisons deviennent des foyers de maladies infectieuses, des experts de la santé recommandent que les soins de santé et soins médicaux, ainsi que la prévention et le traitement fassent partie intégrante du système pénal. En outre, les politiques de santé en prison devraient être intégrées aux politiques nationales et il devrait y avoir des liens rapprochés entre la santé en milieu carcéral et les services de santé publique.

http://www.euro.who.int/mediacentre/PR/2009/20091028_1?language=French

Dossiers

Les droits des personnes handicapées

La revue *Actualités sociales hebdomadaires* a publié un numéro spécial consacré aux droits des personnes handicapées. Cette deuxième édition indique les avancées sensibles qui ont été réalisées dans le domaine du handicap (le droit à compensation, une définition juridique du handicap...) malgré un certain nombre de difficultés qui restent à résoudre. Des perspectives d'évolution sont étudiées pour améliorer l'emploi des personnes handicapées, scolariser les élèves handicapés et mener à bien le chantier de l'accessibilité de l'ensemble des locaux ouverts au public (mise en place en octobre 2009 d'un observatoire de l'accessibilité).

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2626, 2 octobre 2009, 140 pages.

Rapport

Parachever la démocratie sanitaire et rendre effectifs les droits des usagers du système de santé

La Conférence nationale de santé (CNS) élabore chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, en s'appuyant sur les rapports que lui adresse chaque conférence régionale de santé (CRS). Ce rapport après avoir traité du respect des droits individuels et du respect des droits collectifs, propose sept recommandations : parachever la démocratie sanitaire par le développement des procédures contradictoires, résoudre le défi du droit à l'information, rendre les droits lisibles et visibles, former aux droits, promouvoir les droits, se donner les moyens de suivre le respect des droits et soutenir financièrement la défense des droits et l'exercice de la démocratie sanitaire.

Ministère de la santé et des sports, Conférence nationale de santé, juin 2009, 43 pages, édité en août 2009.

Ouvrages

Réduire les risques infectieux chez les usagers de drogue par voie intraveineuse

Inpes en partenariat avec le CRIPS Ile-de-France réédite une nouvelle version du livret « Réduire les risques infectieux chez les usagers de drogues par voie intraveineuse ». Ce guide s'adresse aux divers professionnels qui sont en contact avec les usagers de drogues par voie intraveineuse (UDIV). Il a pour but de permettre à ces professionnels de contribuer à la réduction des risques infectieux de ces usagers de drogue en privilégiant des stratégies de soin et de prévention visant à limiter au maximum les risques sanitaires (infection, abcès...) et sociaux (exclusion, précarité...) liés à l'usage de substances psychoactives et, plus particulièrement, de

substances illicites. Les missions des intervenants dans le cadre de la réduction des risques sont multiples : informer les usagers de drogues sur les risques sanitaires qu'ils encourent, sur leurs droits à la santé et leurs droits sociaux ; mettre à leur disposition des outils de réduction des risques (notamment, pour les injecteurs, du matériel d'injection stérile) ; leur proposer, avec leur consentement (certains usagers n'expriment pas le souhait de cesser l'injection de produits psychoactifs) une prise en charge globale comprenant différentes options de soin (sevrage ou, dans le cas d'usage d'opiacés, traitement de substitution adapté), accompagnées d'un suivi psychothérapeutique et social individualisé.

CRIPS Ile-de-France, Inpes, septembre 2009, 72 pages.

Le dispositif médical

Le vaste ensemble des dispositifs médicaux (matériel médico-chirurgical) a pris pleinement sa place au sein des produits de santé avec l'avènement de la réglementation européenne de mise sur le marché qui le concerne (fin des années 1990). Cette catégorie de produits de santé, multiforme, divers et sans point commun (aussi bien prothèse de hanche que pompe à insuline, pacemaker, IRM, seringues, paire de béquilles, pansements, fauteuil roulant...) rassemble tout ce qui concourt au diagnostic et au traitement des pathologies mais présente des caractéristiques qui distinguent ces produits des médicaments : pour résumer, tout objet utilisé à des fins médicales, qui n'est ni un médicament ni un produit biologique, est un dispositif médical. Le dispositif médical (DM), domaine également de très forte innovation au bénéfice des patients et de la santé publique, s'accompagne d'un environnement réglementaire et économique de plus en plus structuré. Cet ouvrage vise à expliquer les enjeux sanitaires du dispositif médical en France au XXIe siècle.

Antoine Aubry et Jean-Claude Ghislain, PUF, Collection Que sais-je, septembre 2009, 127 pages.

Revue de presse rédigée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.fr